



HAL
open science

Terminologie militante et changement social : le cas du terme femicide dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes

Célia Atzeni

► **To cite this version:**

Célia Atzeni. Terminologie militante et changement social : le cas du terme femicide dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes. *Anglophonia / Caliban - French Journal of English Linguistics*, 2022, Pratiques sociales et langue(s) anglaise(s), 34, 10.4000/anglophonia.5006 . hal-04180155

HAL Id: hal-04180155

<https://hal.science/hal-04180155>

Submitted on 11 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Terminologie militante et changement social : le cas du terme *femicide* dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes

Célia Atzeni, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

celia.atzeni@univ-paris1.fr

URL Editeur : <https://doi.org/10.4000/anglophonia.5006>

RESUME :

Dans le but plus général d'étudier la manière dont les choix langagiers peuvent influencer et refléter des changements sociaux sur la thématique de la violence envers les femmes, le présent article s'intéresse à l'apparition et l'utilisation du terme femicide dans un corpus informatisé diachronique composé de rapports et communiqués de presse de l'Organisation des Nations Unies traitant de cette thématique et publiés entre 1996 et 2019. Il est notamment observé une prédominance de ce terme au regard d'autres termes désignant des violences entraînant la mort d'une ou plusieurs femmes, en particulier dans les années 2010, que nous tentons d'expliquer à travers une étude socio-historique de l'utilisation de ce terme dans le cadre de l'analyse critique du discours, qui tend à montrer que l'emploi de femicide dans le discours de l'ONU ne rencontre pas toutes les attentes que les militantes féministes y avaient placées, conduisant à un impact mitigé au regard des changements sociaux dont le terme se voulait porteur.

Mots-clés : *analyse critique du discours, violences faites aux femmes, féminicide, ONU, étude sur corpus*

ABSTRACT:

Starting from the more general aim of studying the way in which language choices can influence and reflect social change on the issue of violence against women, this article looks at the use of the term "femicide" in a diachronic computerised corpus that is made up of reports and press releases published by the UN between 1996 and 2019. We observed the predominance of the term "femicide" compared to other terms designating acts of violence resulting in the death of one or several women, with a significant increase in its use in the 2010's. The reasons for such a predominance are investigated from a socio-historical perspective, within the framework of critical discourse analysis. We argue that the use of the term femicide in the UN's discourse has had a mixed impact with regard to the social changes that it was supposed to bring about.

Key words: *critical discourse analysis, violence against women, femicide, United Nations, corpus-based analysis*

Introduction

Nous proposons d'étudier la façon dont l'implantation d'un terme au sein d'un discours et certains choix langagiers associés à l'utilisation de ce terme peuvent contribuer au changement social ou au maintien d'un *status quo*, à travers l'exemple du terme anglais *femicide* dans le discours de l'Organisation des Nations Unies sur le problème de la violence envers les femmes entre 1996 et 2019. La violence envers les femmes, suivant la définition établie par l'ONU lors de la Conférence de Pékin en 1995 (ONU, 1995 : 48-49), est entendue ici comme l'ensemble des actes de violence physique, sexuelle ou psychologique menés à l'encontre des femmes en raison de leur genre, qu'elles soient menées dans la sphère privée ou publique, et perpétrées par des individus ou cautionnées par

des institutions ou des États. Dans ce cadre, la lutte contre la violence envers les femmes s'entend comme un ensemble d'actions visant à faire réduire, et idéalement disparaître, ce type de violence ; à cette fin, ces actions visent d'une part à encourager l'évolution des appareils législatifs et judiciaires des États, afin d'y retirer les violences explicitement autorisées et d'y inscrire la reconnaissance de formes de violences envers les femmes non reconnues comme telles, et d'autre part à faire évoluer les mentalités des différents membres de la société afin de limiter la reproduction de ces violences pour des raisons de tradition ou de culture. Pour le présent article, nous définissons le concept de féminicide, équivalent français de *femicide*, comme un acte de violence envers les femmes ayant la spécificité de résulter en la mort d'une ou de plusieurs femmes. D'autres définitions seront également abordées au cours de notre discussion.

Le terme *femicide* a des origines militantes et a été introduit et diffusé afin de jouer un rôle dans la lutte contre les violences envers les femmes, en permettant notamment de nommer des actes de violences afin de faciliter leur criminalisation et de lutter contre l'impunité des auteurs de ces actes. Ce terme est réutilisé par l'ONU dans son discours, ce qui a permis d'élargir sa diffusion sur la scène politique internationale. Cependant, du fait des contraintes institutionnelles et diplomatiques qui pèsent sur l'ONU, il est raisonnable de se questionner sur l'effet réel de cette implantation du terme dans son discours. Contribue-t-il à transmettre les idées de ses instigatrices, ou ces idées se retrouvent-elles altérées par l'ONU ? L'emploi du terme répond-il à ses aspirations militantes originelles et peut-il être considéré comme ayant l'impact souhaité ?

Afin de répondre à ces questions, nous nous plaçons dans la perspective de plusieurs chercheurs et chercheuses anglophones qui se sont intéressés au discours sur la violence envers les femmes, notamment parce qu'ils considèrent que la langue utilisée pour parler de la violence envers les femmes fait partie du problème, et peut, de ce fait, contribuer à le résoudre en amenant les acteurs sociaux à réfléchir sur leurs pratiques langagières en vue de les améliorer, afin de mieux prendre en charge les victimes et de réduire le nombre d'actes de violence subis par les femmes (Philipps & Henderson, 1999 ; Risdaneva, 2018 ; Källvik, 2018). Dans le présent article, nous associons en effet l'analyse critique du discours avec des méthodes de linguistique outillée permettant d'exploiter un large corpus informatisé. De récents travaux en analyse critique du discours se sont appuyés sur de tels corpus, comme ceux de Sanchez sur les messages postés sur des forums en ligne sur la violence conjugale en anglais ou encore l'étude de Busso *et al.* sur la représentation de la violence de genre dans un corpus de journaux italiens (Sanchez, 2017, 2018 ; Busso *et al.*, 2020). Dans la présente étude, nous exploitons un corpus informatisé de communiqués de presse et rapports sur la violence envers les femmes publiés par l'ONU entre 1996 et 2019, à l'aide du logiciel de textométrie TXM (Heiden *et al.*, 2010). La date de 1996 a été choisie car il s'agit de la première année lors de laquelle l'ONU a publié des communiqués de presse et des rapports sur le thème de la violence envers les femmes après la tenue de la Conférence de Pékin (aussi appelée quatrième conférence mondiale sur les femmes) sous son égide, au cours de laquelle la violence envers les femmes avait été définie comme l'enjeu majeur des années à venir concernant les droits des femmes. L'année 2019 correspond quant à elle à la date à laquelle nous avons terminé la compilation de ce corpus.

Nous commencerons par présenter dans une première partie notre cadre théorique, qui associe l'analyse critique du discours à la linguistique de corpus et aux méthodes textométriques, avant de présenter notre corpus et les étapes de sa constitution ainsi que notre méthode d'exploitation de ce dernier et les résultats obtenus. Enfin, nous présenterons le cas du terme *femicide* en 2012 dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, un terme dont l'introduction et la diffusion avaient pour objectif de lutter contre la violence envers les femmes en attirant l'attention de la communauté internationale sur le nombre inquiétant de meurtres de femmes dans le monde et en mettant l'accent sur la nécessité de ne plus laisser les auteurs de ces actes de violence jouir de leur impunité.

1. Cadre théorique : une synergie entre analyse critique du discours, linguistique de corpus et textométrie

Pour réaliser cette étude, nous avons choisi de nous placer dans le cadre théorique de l'analyse critique du discours. Comme le souligne Van Dijk, l'analyse critique du discours se concentre sur des problèmes sociaux (racisme et sexisme, par exemple) et a pour ambition de proposer une analyse critique des personnes ou institutions détentrices du pouvoir, des personnes responsables des problèmes sociaux, et de celles et ceux qui pourraient avoir les moyens de les résoudre :

Instead of focusing on purely academic or theoretical problems, [critical discourse analysis] starts from prevailing social problems, and thereby chooses the perspective of those who suffer most, and critically analyses those in power, those who are responsible, and those who have the means and the opportunity to solve such problems. (Van Dijk, 1986 : 4).

L'analyse critique du discours est ainsi un prisme à travers lequel mener l'analyse d'un discours, en se focalisant notamment sur les liens entre les phénomènes langagiers observables dans un discours et les relations de pouvoir exercées par les différents acteurs impliqués dans ce même discours. La notion de discours, qui est donc la cible de l'analyse critique, désigne ici le contenu langagier produit dans un contexte institutionnel reflétant une prise de position idéologique. Cette approche repose ainsi sur l'hypothèse d'un discours qui est à la fois socialement constitutif et socialement constitué, où les choix langagiers de la personne ou de l'institution qui tient un discours sont interprétés d'une part comme les reflets d'un certain état de la société, et d'autre part comme les indicateurs de possibles changements à venir. Ces choix sont socialement constitués dans la mesure où ils sont des objets de connaissance et forment des situations où se définissent les identités sociales d'êtres humains et de groupes d'êtres humains, ainsi les relations qu'ils entretiennent. Dans notre cas, le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes est non seulement un objet de connaissance sur la violence envers les femmes dans le monde, et donc sur notre monde lui-même, mais également une vitrine qui nous permet de voir comment l'ONU se représente aux yeux du monde et comment elle interagit avec les représentants et représentantes des États du monde et avec les décideurs et décideuses politiques lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la violence envers les femmes. Son discours est également socialement constitutif dans la mesure où il permet de construire notre monde et de le transformer par son sens : "*constructing the world in meaning*", pour reprendre les termes de Fairclough (Fairclough, 1992 : 64). Il ne s'agit pas ici de supposer un pouvoir performatif au discours observé, mais de montrer comment ce dernier peut influencer les destinataires du discours, leur propre discours, leurs idéologies et leurs actions en reproduisant, ou au contraire en rompant avec les relations de pouvoir établies. De fait, cette grille d'analyse est éminemment politique et suppose alors une prise de position de la part de l'analyste qui adopte une posture explicitement politique (Wodak, 2001 : 9). Il faut cependant s'abstenir de confondre cette position critique avec un engagement partisan : la posture de l'analyste l'invite au contraire à prendre de la hauteur par rapport aux données discursives, et le but de sa démarche est de souligner les contradictions entre pratiques discursives et pratiques sociales. Ultimement, les observations de l'analyste devraient donc pouvoir être mises à disposition des experts concernés afin de leur faire prendre conscience de ces contradictions et de permettre un changement adapté de leurs pratiques.

Cette grille d'analyse interroge donc le rapport entre le discours et les problèmes sociaux ; et du fait que le discours y est considéré comme socialement constitutif, les analystes lui reconnaissent deux effets possibles sur les problèmes en question : soit le discours est formulé de telle sorte qu'il se contente de reproduire les rapports sociaux déjà existants, auquel cas il contribue au maintien du *status quo* autour des problèmes évoqués, soit sa formulation induit une modification des rapports entre les différents acteurs sociaux concernés, et il peut donc être considéré à ce titre comme un premier vecteur du changement social. C'est en cela que la notion d'idéologie, définie ici comme un système mental qui organise les attitudes sociales partagées par les membres d'un groupe social (Van Dijk, 1995 : 18), est essentielle à l'analyse critique du discours : en étudiant les rapports entre le discours d'une part et les problèmes sociaux et relations de domination entre acteurs sociaux d'autre part, l'analyste cherche à identifier l'expression des idéologies en discours (Angermüller *et al.*, 2009 : 3 ; Baker *et al.*, 2008 : 280). Cette approche se prête donc particulièrement bien à la présente étude puisque l'ONU, en tant qu'institution internationale travaillant avec de nombreux décideurs

politiques, constitue un acteur social à part entière, et puisque le thème de la violence envers les femmes constitue bien un problème social, qui est par ailleurs intimement lié à une idéologie particulière, le féminisme, que l'on cherchera potentiellement à confronter avec l'idéologie exprimée par l'ONU.

Retenons néanmoins que l'analyse critique du discours donc n'est pas à proprement parler une *méthode* linguistique, en cela qu'elle offre une grande liberté dans les analyses linguistiques à réaliser (syntaxe, lexicale, etc.), mais est plutôt un cadre qui nous permet d'orienter notre analyse de phénomènes langagiers observables dans un discours donné. Cela ne l'empêche cependant pas d'entretenir des liens étroits avec l'analyse linguistique, ne serait-ce en premier lieu que par ses inspirations qui puisent dans la *critical linguistics* ainsi que dans la grammaire systémique fonctionnelle, mais également par le fait que, puisqu'elle met en exergue les relations entre les différents acteurs sociaux impliqués dans le traitement d'un problème social, elle peut suggérer à l'analyste des points d'observation précis, comme par exemple la manière dont ces acteurs sont représentés dans un discours, ou encore la manière dont un terme relatif au problème social considéré est utilisé au sein d'un discours. Par ailleurs, la dimension sociale inhérente à l'analyse critique du discours la rend naturellement compatible avec la sociolinguistique, qui se donne pour but de mettre au jour l'articulation entre faits sociaux et faits linguistiques (Boutet *et al.*, 1976 : 69). Cette approche nous invite à analyser les pratiques langagières, définies comme les activités du langage en interaction avec le milieu où elles ont lieu (Boutet *et al.*, 1978 : 48). La prise en compte de ce milieu de réalisation permet non seulement de caractériser une pratique donnée comme déterminée par des contraintes grammaticales ou rhétoriques, par des normes sociales, et par les relations qu'entretiennent les locuteurs avec leur milieu, mais aussi d'étudier les effets exercés en retour par cette pratique sur le milieu lui-même. Cette idée s'accorde bien à la présente étude dans la mesure où l'on replace l'ONU dans son contexte diplomatique international : les interactions de l'organisation avec ses États membres et leurs représentants contraignent alors sa pratique langagière, c'est-à-dire notamment son discours ; mais cette pratique langagière a elle-même des conséquences diplomatiques, politiques et sociales.

L'analyse critique du discours offre ainsi une certaine liberté dans les méthodes linguistiques à mobiliser, et cette liberté peut également s'étendre aux principes de la linguistique de corpus, qui apparaissent comme pertinents pour suppléer aux possibles défauts dans son application. Plusieurs linguistes de corpus ont par exemple souligné que de nombreuses études réalisées dans le cadre de cette approche s'appuient sur des échantillons de texte de taille trop modeste, ce qui peut conduire à généraliser un phénomène ne concernant que quelques textes choisis au hasard ou alors de manière consciente pour confirmer une hypothèse, s'exposant ainsi au problème du biais de confirmation (Baker *et al.*, 2008 : 283). De plus, certains phénomènes linguistiques significatifs pourraient ne pas être révélés dans un échantillon trop modeste, comme l'ont souligné Stubbs et Partington :

some patterns of language use are not directly observable, because realized across thousands or millions of words of running text (Stubbs, 1994 : 204)

At the simplest level, corpus technology helps find other examples of a phenomenon one has already noted. At the other extreme, it reveals patterns of use previously unthought of. In between, it can reinforce, refute or revise a researcher's intuition and show them why and how much their suspicions were grounded (Partington, 2013 : 12).

Ces difficultés rencontrées par certains analystes critiques du discours peuvent être surmontées grâce à l'utilisation de corpus et d'outils textométriques, qui permettent d'analyser des échantillons de textes de taille très importante, avec un degré d'objectivité sensiblement plus élevé qu'une analyse manuelle.

La linguistique du corpus a fait son apparition dans les années 1990 à l'université de Birmingham, où elle a servi à construire des grammaires et dictionnaires de la langue anglaise. Dans les années 2000, à l'université de Bologne, les corpus informatisés ont commencé à être utilisés pour étudier le discours politique, dans un contexte où les chercheurs s'intéressaient de plus en plus à la

langue utilisée dans le discours politique (Partington, 2013 : 1-2), les textes qui composent les corpus étant souvent les seules traces du discours que l'analyste peut avoir facilement à sa disposition : « *since only text is directly available, this is the basic data for corpus linguistics* » (Stubbs, 2001 : 144). La démocratisation de ces corpus informatisés a donné lieu au développement d'outils informatiques permettant de les exploiter. L'observation outillée de corpus informatisés en linguistique a d'abord été appelée lexicométrie dans les années 1980. Il s'agissait alors de produire des mesures prenant appui sur des décomptes de mots. Par la suite, la discipline a vu son nom évoluer en textométrie ou logométrie au début des années 2000, de façon à mieux rendre compte de sa capacité à considérer non seulement le lexique, sous la forme du décompte et de la répartition des mots au sein des textes d'un corpus, mais aussi d'autres paliers de description linguistique et textuelle, comme par exemple la morphosyntaxe et les structures textuelles. L'approche textométrique se caractérise ainsi par l'articulation de traitements quantitatifs et de traitements qualitatifs, avec différents outils de navigation pour la lecture des contextes d'emploi (Pincemin, 2020).

Cependant, les études outillées sur corpus posent un certain nombre de problèmes à l'analyste, le premier étant la difficulté à trouver des points d'entrée dans un corpus d'étude, une fois celui-ci constitué. Un second problème est celui de l'interprétation des données obtenues grâce aux outils informatiques de linguistique outillée : comment interpréter une évolution de la fréquence d'utilisation d'un mot ou d'une séquence de mots à une période particulière ? Pour certains analystes comme Damon Mayaffre, un corpus doit être autosuffisant et inclure des textes qui entrent en résonance avec les textes dont on étudie la langue et la distribution du lexique (Mayaffre, 2002).[1] Mais il n'est pas aisé de constituer un tel corpus rapidement, d'autant plus lorsque l'analyste découvre son sujet d'étude. Une solution possible pour mener à bien des analyses au-delà du niveau linguistique sans pour autant construire un corpus autosuffisant serait de confronter les données obtenues à d'autres textes, au contexte de production des textes dans lesquelles elles apparaissent, ainsi qu'à leur contexte socio-historique, dans le but de comprendre l'origine des phénomènes langagiers observés et leurs possibles effets. C'est ce que les analystes du discours nous invitent à faire pour comprendre les résultats obtenus à partir d'un corpus (Dufour & Rosier, 2012 in Raus, 2013 ; Wodak & Meyer, 2015).

Une telle solution entre justement en résonance avec l'angle d'approche proposé par l'analyse critique du discours, qui nous offre un point d'entrée dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes à travers l'étude de la représentation des actes de violence envers les femmes en questionnant la mesure dans laquelle ces représentations contribuent au changement social, à savoir la lutte contre la violence envers les femmes et contre l'impunité des auteurs d'actes de violence envers les femmes. Nous avons choisi d'étudier ces représentations à travers les termes utilisés pour désigner ces actes de violence. Comme l'a fait Rachele Raus dans son étude des termes de l'égalité homme/femme dans le discours des organisations internationales (Raus, 2013 : 5), nous définissons un terme comme une unité à la fois linguistique et discursive qui circule à travers les discours des différentes instances énonciatives qui les chargent de certaines valeurs en les reliant à leur point de vue. Le terme se révèle alors un objet d'étude particulièrement intéressant, puisque l'on peut retracer son parcours d'un discours à l'autre, et voir s'il est chargé de valeurs et de points de vue différents, qui peuvent notamment contribuer à maintenir ou à renverser des relations de domination entre acteurs sociaux.

2. Corpus et méthode

2.1 Constitution et description du corpus d'étude

Le corpus sur lequel s'appuie cette étude est composé d'environ 3,9 millions de mots. Il est constitué de 253 communiqués de presse et 224 rapports en anglais publiés par l'ONU entre 1996 et 2019. Ces textes ont été collectés grâce à un script rédigé à cet effet depuis les sites officiels de l'ONU et d'ONU Femmes, l'organe de l'ONU qui s'intéresse exclusivement aux questions des droits des femmes. La sélection des textes s'est faite en deux étapes. Une première étape a consisté à récolter

tous les communiqués de presse comportant les mots *violence* et *women* dans leurs titres et publiés entre 1996 et 2019, ce qui nous a permis de récolter un grand nombre de nos communiqués de presse et rapports. La seconde étape de constitution du corpus a consisté à utiliser d'autres mots clés pour rechercher des textes supplémentaires en nous assurant qu'aucun communiqué de presse ou rapport traitant de la violence envers les femmes dans la période étudiée n'avait été omis si, par exemple, il ne contenait pas les mots *violence* et *women* dans son titre. Pour ce faire, nous avons consulté des ressources terminologiques mises à la disposition du public sur différentes pages Internet de l'ONU. Les mots clés identifiés sont représentés dans une arborescence terminologique présentée avec ses sources dans un précédent article (Atzeni, 2022 : 30). Les textes du corpus ont ensuite été triés de manière chronologique et leurs dates de publication apparaissaient dans le logiciel de textométrie utilisé lorsqu'un mot ou une séquence de mots est affichée avec ses contextes.

2.2 Méthode d'exploitation du corpus d'étude

Le corpus a été exploité à l'aide du logiciel de textométrie open source TXM (Heiden *et al.*, 2010). Nous avons utilisé les fonctions documentaires et statistiques de cet outil pour obtenir les résultats présentés en section 3. Les fonctions documentaires de TXM nous ont permis de rechercher des mots ou séquences de mots précises dans notre corpus et d'en observer les contextes d'utilisation, les co-occurrences récurrentes de certains mots ou séquences de mots avec d'autres mots et les fréquences de ces mots ou séquences de mots. Les fonctions statistiques du logiciel nous ont quant à elles permis de générer des courbes de progression, c'est-à-dire des courbes qui représentent le nombre d'occurrences d'un mot ou d'une séquence de mots donnée comptabilisé au fur et à mesure de la lecture des textes dans l'ordre chronologique. Nous avons choisi d'utiliser ce logiciel plutôt qu'un autre car, en plus d'avoir de nombreuses fonctionnalités documentaires et statistiques accessibles gratuitement, ce dernier peut traiter sans difficulté des corpus de plusieurs millions de mots.

Dans une perspective d'analyse du discours, nous avons confronté les données obtenues grâce au logiciel TXM avec d'autres textes extérieurs au corpus, comme ceux de l'universitaire et militante féministe américaine Diana Russell, ainsi qu'avec le contexte socio-historique mondial. Dans la section suivante, nous présentons en détail les observations ainsi réalisées et discutons des interprétations qu'il est possible d'en faire.

3. Résultats

3.1 Le terme *femicide* dans le discours de l'ONU, un terme devenu prédominant dans les années 2010

L'exploration de notre corpus d'étude pour le présent article a donc été guidée par la question de comprendre comment le terme *femicide* est utilisé par l'ONU dans son discours sur la violence envers les femmes, et de déterminer si son utilisation diffère de celle imaginée par les militantes féministes qui l'ont introduit et ont théorisé le concept de féminicide. Dans cette optique, il est naturel de traiter le terme dans sa définition minimale, qui est celle que nous avons présentée en introduction. Cette définition donne au terme deux caractéristiques majeures : un féminicide est (i) un acte de violence envers les femmes et (ii) résulte en la mort d'une ou plusieurs femmes. Une observation des contextes où apparaissent les 306 occurrences de ce terme dans notre corpus confirme que ses emplois respectent la caractéristique (i) dans la mesure où il apparaît aux côtés d'autres dénominations d'actes de violences tels que *rape*, ou *sexual abuse*, et est fréquemment rattaché à la violence envers les femmes de façon explicite, comme dans l'exemple (1) ci-dessous ; de plus, d'autres exemples comme en (2) et (3) montrent que *femicide* est un acte que l'on peut quantifier et sur lequel produire des statistiques. La caractéristique (ii) est a priori plus difficile à appréhender à partir d'une simple analyse des contextes d'utilisation, du fait qu'il s'agit du caractère plus restrictif de cet élément de définition ; pourtant, nous pouvons observer parmi ces contextes des cas où *femicide* est utilisé conjointement à d'autres termes désignant précisément des actes conduisant à la mort d'une ou de plusieurs femmes,

ce qui tendrait à confirmer cette seconde caractéristique : l'extrait (2) ci-dessous en est un premier exemple, où *femicide* est mis en relation avec *homicide* en suggérant, à travers la causalité exprimée ici, que *femicide* est un cas particulier d'*homicide* ; d'autres contextes comme en (4) mettent également sur un même plan *femicide* et *gender-related killing*.

- (1) Forms of violence against women and girls in the general community include femicide; sexual violence including rape; sexual harassment; trafficking in women and forced prostitution. (ONU, 2006)
- (2) A second proposed international indicator is to create a femicide index, and would require sex disaggregating current homicide data. (ONU, 2008)
- (3) South Africa being among these countries, it makes it one of the countries with the highest rate of femicides. (ONU, 2017)
- (4) [The Special Rapporteur] proposed that data on the number of femicides or cases of gender-related killings of women, disaggregated by age and ethnicity of victims, and the sex of the perpetrators, and indicating the relationship between the perpetrator and the victim or victims, be published every year [...] (ONU, 2016a)

Afin de conforter cette observation, nous avons décidé de comparer l'emploi quantitatif de ce terme à d'autres termes qui répondent à la caractéristique (ii), et que nous pouvons donc considérer comme des concurrents du terme *femicide* au sein du corpus. En nous basant sur les typologies d'actes de violence disponibles sur les sites de l'ONU et d'ONU Femmes[2], nous avons pu identifier cinq termes dont les définitions recourent celle de *femicide* sur cette caractéristique : *homicide*, *gender-related killing*, *honour killing*, *crime of honour* et *crime of passion*. Notre attention a également été retenue par le terme *feminicide*, qui, dans la base de données terminologiques officielle de l'ONU, est présenté comme synonyme de *femicide*, bien que cette même base de données nuance ce statut en soulignant que, dans certains cas, l'utilisation d'un de ces termes plutôt que l'autre peut induire une légère variation de sens. La question de la relation entre *femicide* et *feminicide* au sein du corpus s'est donc naturellement posée, afin de déterminer s'il était pertinent d'inclure ce second terme dans notre étude des concurrents du premier. Une étude des contextes d'utilisation des 19 occurrences de *feminicide* dans notre corpus révèle que si ce terme est conceptualisé comme variante de *femicide*, il n'est en réalité presque jamais utilisé comme tel : il apparaît le plus souvent en tant que signe dont la définition et l'emploi sont débattus comme dans les exemples (5) et (6), ou alors en parallèle strict de *femicide* comme dans les exemples (7) et (8).

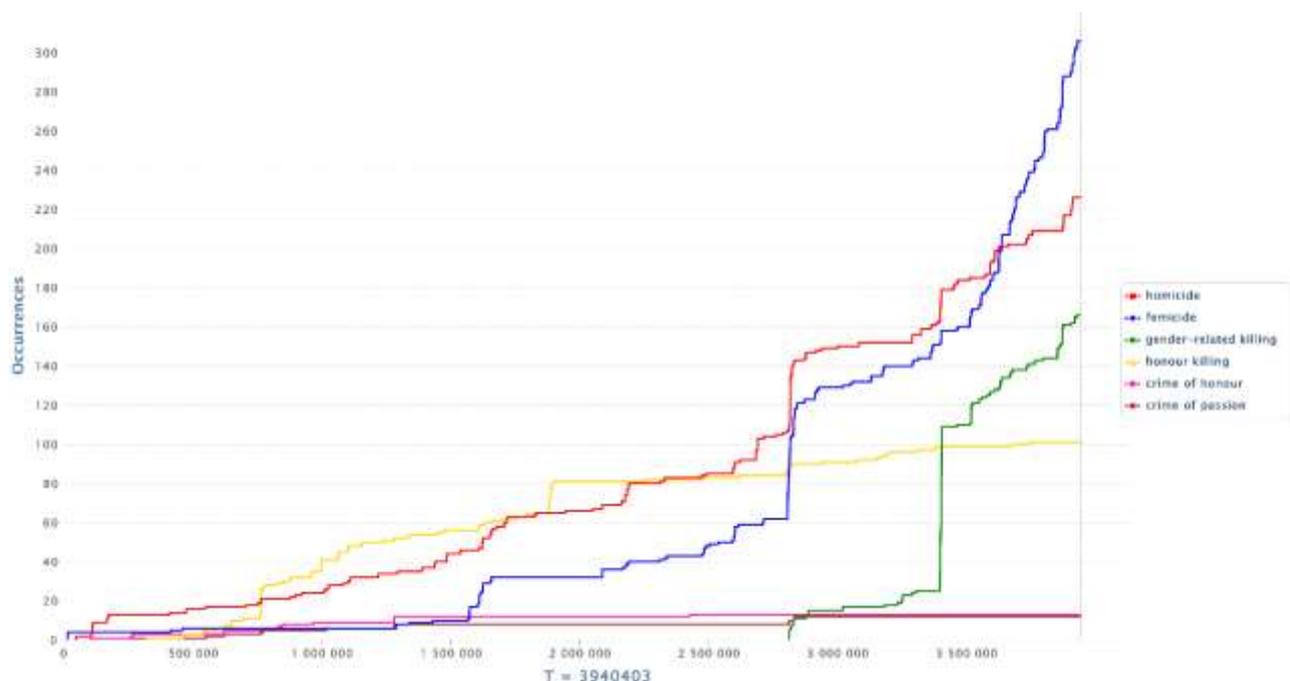
- (5) The presentation underscored that femicide involved killings perpetrated or tolerated by both private and public actors by action or omission and that adopting feminicide in English could prove useful when State accountability was at stake. (ONU, 2012b)
- (6) It is argued that the term feminicide could be usefully adopted when holding governments to account at the international level, as it highlights the impunity and the institutional violence aspect of such crimes, which are caused by States' acts or omissions. (ONU, 2012a)
- (7) Several Latin American countries have recently introduced in their penal codes the specific criminal offence of "femicide" or "feminicide". (ONU, 2015)
- (8) It called for the establishment or designation of gender-based killing of women observatories to collect administrative data on gender-related killings and attempted killings of women, also referred to as "femicide" or "feminicide". (ONU, 2019)

D'autres cas minoritaires incluent l'apparition du terme dans des titres de références bibliographiques citées par les rapports onusiens et, dans l'unique cas du rapport de 2015 déjà cité en exemple (7), deux occurrences du terme sans lien direct avec *femicide*, mais entourées de guillemets. Il nous paraît néanmoins raisonnable de considérer que ces deux occurrences sont utilisées de la même manière que *femicide* car placées dans la portée de l'extrait en exemple (7), qui constitue la première occurrence des deux termes *femicide* et *feminicide* dans la totalité du rapport ; une lecture plus approfondie de ce rapport révèle par ailleurs que les deux termes semblent alterner en fonction du pays dans lequel l'acte désigné a lieu, privilégiant *femicide* pour le Pérou et le Brésil et *feminicide* pour le Honduras et le Mexique, un usage qui correspond, le cas échéant, à la dénomination officielle du crime ainsi désigné dans la législation locale (Sarmiento *et al.*, 2015 : 141). Par conséquent, les occurrences de *feminicide* dans notre corpus sont soit équivalentes à des occurrences de *femicide*, soit

n'ont pas le référent attendu pour notre étude ; dans les deux cas, le terme ne remplit pas les conditions pour contribuer aux concurrents de *femicide*, et c'est pourquoi nous avons choisi de l'écartier de notre analyse.

Nous présentons donc en Fig. 1 ci-dessous les courbes de progression des six termes *homicide*, *femicide*, *gender-related killing*, *honour killing*, *crime of honour* et *crime of passion*. On peut voir que la courbe bleue, qui correspond au terme *femicide* dans le corpus d'étude, a une évolution linéaire à partir d'environ 600 000 mots. Il en va de même pour *homicide*, dont la progression est représentée par la courbe rouge. Ces deux termes présentent en fait une évolution similaire tout au long de la période couverte par les textes du corpus, allant jusqu'à présenter un même pic d'utilisation aux alentours des 2 800 000 mots, ce qui, suivant l'ordre chronologiques des textes, correspond à l'année 2012. Cette similarité se poursuit jusqu'aux environs des 3 650 000 mots, c'est-à-dire en 2016, période à partir de laquelle le terme *femicide* connaît une évolution exponentielle et devient nettement plus fréquent qu'*homicide*, jusqu'à devenir, en termes de fréquence absolue, le terme le plus fréquemment utilisé pour désigner un acte de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes dans les communiqués de presse et rapports de l'ONU.

Fig. 1 : Courbes de progression des termes désignant des actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes dans le corpus d'étude



Aucun autre terme désignant ce type d'acte de violence ne semble connaître une évolution similaire. Le terme *honour killing*, dont la courbe de progression est jaune, a ainsi connu une évolution linéaire depuis 1996 jusqu'en 2011, mais à partir de 2012, sa progression stagne dans le corpus, montrant qu'il n'est plus que rarement utilisé. Quant au terme *gender-related killing*, il fait une apparition tardive dans le corpus, et sa progression se caractérise par un pic d'utilisation à partir de 3 500 000 mots environ, ce qui correspond à l'année 2015. Passé ce pic, le terme poursuit une évolution linéaire, mais demeure nettement moins fréquemment utilisé que les termes *femicide* et *homicide*. Enfin, ces courbes révèlent que les termes *crime of honour* et *crime of passion* ont été utilisés tôt dans le corpus, mais sont entrés dès la fin des années 1990 dans une phase de stagnation, au moment même où *femicide* et *homicide* commencent leur évolution linéaire. Ces termes cesseront ensuite complètement d'être utilisés à partir de 2012.

Les courbes ainsi obtenues renseignent donc sur les tendances générales qui décrivent l'emploi de ces termes dans le corpus, et révèlent notamment que trois des six termes que nous avons retenus ont cessé d'être utilisés ou peuvent être considérés comme en déclin dans le discours de

l'ONU. Les pentes des trois courbes restantes dans la dernière partie du graphique, entre 3 400 000 et 3 900 000 mots, soit de 2015 à 2019, révèlent une autre information : alors que les évolutions d'*homicide* et de *gender-related killing* sont parallèles, avec un taux d'environ 50 occurrences tous les 500 000 mots, l'utilisation de *femicide* est largement plus importante, avec environ 160 occurrences pour 500 000 mots. Il en ressort une évolution dans l'utilisation de ces termes où *femicide* tend à devenir le terme privilégié pour désigner ce type d'acte de violence : s'il est déjà actuellement prédominant par sa fréquence au sein de notre corpus, il est possible que la tendance annoncée par ces courbes continue d'asseoir la prédominance de *femicide* sur ses concurrents dans les rapports et communiqués de l'ONU après 2019. En extrapolant sur les évolutions possibles d'*homicide* et de *gender-related killing*, nous pourrions même émettre l'hypothèse qu'un processus de remplacement des termes désignant les actes de violence résultant en la mort d'une ou plusieurs femmes par *femicide* est aujourd'hui encore en cours, et que des termes moins fréquemment utilisés dans le discours de l'ONU, comme *crime of passion*, sont déjà remplacés.

3.2 Le terme *femicide*, un instrument de lutte contre la violence envers les femmes

Comment se fait-il que le terme *femicide* ait pénétré le discours de l'ONU jusqu'à devenir prédominant et remplacer d'autres termes permettant de désigner les actes de violence envers les femmes résultant en la mort d'une ou plusieurs femmes ? Une première réponse à cette question peut se trouver dans les origines militantes du terme. Le terme fut utilisé pour la première fois pour désigner un acte de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes par la militante féministe américaine Diana Russell lors du Tribunal International des Crimes contre les Femmes en 1976. Son objectif était alors de faire reconnaître sur la scène internationale le caractère systémique[3] de ce type de violence envers les femmes et de faire reconnaître que la plupart des meurtres de femmes dans le monde n'étaient pas des actes isolés ou des actes commis sous le coup de la folie, mais que ces violences avaient une dimension politique :

We must realize that a lot of homicide is in fact femicide. We must recognize the sexual politics of murder. From the burning of witches in the past, to the more recent widespread custom of female infanticide in many societies, to the killing of women for "honor," we realize that femicide has been going on a long time. But since it involves mere females, there was no name for it until [...] the word "femicide". (Russell, 2011).

Elle proposa alors une définition du terme *femicide* qui le désigne comme meurtre de femmes à motif misogynie : "*the misogynistic killing of women by men*" (Russell & Radford, 1992 : 3 ; Russell, 2011). Les militantes féministes considèrent la création et l'utilisation de ce terme comme des moyens de lutter contre ce type de violence : en effet, comme le souligne Ailbhe Smyth dans son article sur les résistances féministes à la violence masculine, nommer un problème social permet de l'isoler et de le quantifier, notamment par des mesures statistiques (Smyth, 2002 : 79-80). Or, la mesure et la quantification d'un tel problème social fournissent des données permettant de prouver son existence, et constituent donc un moyen d'encourager la reconnaissance et la prise en compte de ce problème par les États et les institutions. Le terme *femicide* est donc imprégné d'une logique militante qui en fait un élément-clé dans la lutte contre les violences envers les femmes, et à ce titre, il a pris le dessus sur les autres termes possibles pour désigner des actes de violence entraînant la mort d'une ou plusieurs femmes dans le discours féministe.

L'apparition de ce terme dans le discours de l'ONU s'explique alors par le rôle de l'organisation elle-même d'une part, et par l'influence féministe d'autre part. En effet, en tant que garante de la paix, de la sécurité et des droits humains dans le monde, l'ONU a le devoir moral de s'engager dans la lutte contre la violence envers les femmes, engagement que l'on retrouve évidemment dans le discours onusien mais qui suppose également d'écouter, voire d'intégrer les revendications féministes, rapportées à l'organisation par les militantes et les ONG qui s'expriment auprès d'elle. Diana Russell elle-même a été entendue à plusieurs reprises entre 1996 et 2019 lors d'événements organisés par l'ONU, comme le Symposium sur le féminicide de 2012, lors duquel elle donna un discours sur le féminicide. C'est d'ailleurs à l'issue de ce Symposium que l'ONU proposa

sa version de la définition du terme *femicide* et établit la Déclaration de Vienne sur le féminicide qui fut signée par 150 représentants et représentantes venus du monde entier en novembre 2012, et dans laquelle les signataires s'inquiètent de la hausse observée du nombre de meurtres de femmes dans le monde et reconnaissent que, partout dans le monde, des femmes sont tuées à cause de leur genre. Si l'ONU a organisé cet événement et s'est intéressée d'aussi près à la question du féminicide dans les années 2010, ce n'est cependant pas uniquement grâce à l'influence de Russell, bien que celle-ci fut notable.

Le terme *femicide* s'est en effet diffusé dans de nombreux pays entre les années 1990 et les années 2010 notamment en Europe, aux États-Unis et en Amérique Latine. Ainsi, par exemple, Marcela Lagarde théorisa au Mexique le concept de *feminicidio* à partir des travaux de Russell en 1994 (Fragoso, 2019, 88 ; Gruber, 2020 : 8). Dans les années 2000 et 2010, la notion de féminicide fit l'objet de nombreuses recherches dans les milieux académique, militant et politique alors qu'une augmentation préoccupante des meurtres de femmes fut observée par les institutions nationales et internationales.[4] On peut par exemple citer les meurtres de plusieurs centaines de femmes ayant eu lieu à la frontière entre le Mexique et les États-Unis et ceux ayant lieu au Guatemala dans la seconde moitié des années 2000. Dans ce climat intellectuel, militant et politique, plusieurs pays du monde décidèrent d'inclure la notion de féminicide dans leur appareil législatif ou pénal. En 2015, le Brésil introduisit ainsi le féminicide dans son code Pénal, une décision qui fut présentée comme un outil de protection et de garantie des droits des femmes. Eleonora Menicucci, ministre des droits des femmes brésilienne, avait alors déclaré :

Le féminicide distingue le crime violent contre les femmes des crimes en général. C'est un projet pour le bien du Brésil parce qu'il est favorable aux femmes et contre la violence qui touche n'importe quelle femme, nous leur donnons un instrument de protection et de garantie.[5]

Enfin, entre 2013 et 2016, plusieurs pays avaient adopté des lois sur le féminicide comme l'Argentine, la Bolivie, ou encore l'Italie.

Avant que toutes ces mesures ne soient adoptées, l'utilisation de termes comme *crime of passion* ou *homicide* pour désigner des cas de meurtre de femmes par des hommes avait été vivement critiquée par des activistes comme Russell, mais également par des féministes et personnalités politiques impliquées dans les activités onusiennes ainsi que sur la scène internationale. Par exemple, Gleisi Hoffmann, avocate et sénatrice brésilienne, avait défendu en 2015 la création de la catégorie de féminicide dans le système juridique brésilien et la cessation de l'utilisation du terme *crime of passion* qui permet d'excuser les féminicides, et contribue ainsi à la pérennité de ces crimes en favorisant l'impunité de leurs auteurs dont les crimes peuvent être considérés comme « excusables » :

la création de la catégorie de fémicide vise également à invalider les interprétations juridiques anachroniques et inacceptables qui excusent les violences contre les femmes, en les classant comme « crime passionnel » (Hoffmann in Machado, 2019 : 7).

Face à la diffusion du terme dans différents pays du monde et ces événements historiques centrés sur la notion de féminicide, il est alors peu surprenant de voir se dessiner une prédominance du terme *femicide* à la fin de la décennie 2010 dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes.

Il convient cependant de nuancer l'idée selon laquelle l'utilisation prédominante du terme *femicide* dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes est uniquement un instrument de changement social qui a contribué à la lutte contre les meurtres de femmes dans le monde. Bien que nous ayons pu voir que des mouvements militants se sont appuyés sur ce concept pour mener à la mobilisation politique et à la prise de mesures permettant de lutter contre l'impunité des auteurs de ces actes de violence, il apparaît que le sens du terme *femicide* a subi une forme de lissage dans le discours de l'ONU, c'est-à-dire que la façon dont il est utilisé permet à l'ONU d'atténuer la dimension conflictuelle de son discours sur un sujet donné en lui donnant une apparence plus neutre (Oger & Ollivier-Yaniv, 2006 : 54 ; Cussó & Gobin, 2008 : 8 ; Née *et al.*, 2017 : 16 ; Raus, 2017 : 95 ; Gruber, 2020 : 14). Dans le cas de l'ONU, le phénomène de lissage discursif s'explique par la nécessité qu'a

l'organisation de maintenir sa légitimité auprès de ses États membres alors que ces États, forts de leurs souverainetés respectives et des cultures qui leur sont propres, sont susceptibles d'entrer en désaccord avec l'organisation et d'appuyer ce désaccord par des critiques et des actions qui fragilisent la position diplomatique de cette dernière.[6] La consultation de la base de données terminologique officielle de l'ONU, UNTerm, suggère en effet que le caractère misogyne du féminicide et le fait qu'il soit commis en très grande majorité par des hommes, argument avancé par les militantes féministes dont fait partie Russell, ne font pas partie de la définition du terme formulée par l'organisation, alors qu'ils sont cruciaux dans la définition de Russell. La définition donnée par UNTerm est en effet la suivante :

the generally accepted definition of femicide is the gender-related killing of a woman or women or a girl or girls. The term derives from homicide, adding the nuance of a crime specifically affecting women and girls.

The term feminicide is more often understood to have the wider implication of State complicity in the impunity surrounding crimes perpetrated against women and girls, such as in a lack of response in such cases or the failure to fulfill its international obligations, including the duty to investigate and punish perpetrators.[7]

Cette définition ne conserve aucune trace du caractère misogyne du féminicide, ni du fait que les auteurs de ce type de crime sont majoritairement des hommes, deux éléments définitionnels qui sont pourtant centraux dans la définition de Russell traitant de la question du féminicide. S'agissant de deux éléments particulièrement susceptibles de susciter des réactions d'opposition et de potentiels conflits[8], le fait de produire une définition exempte de ces deux éléments permet à l'ONU de lisser son discours sur le féminicide. Au-delà de la définition du terme, son utilisation dans les rapports et communiqués de presse de l'ONU montre qu'un procédé de lissage discursif a lieu. En effet, l'observation des contextes dans lesquels le terme *femicide* est utilisé dans le corpus d'étude a révélé que ce terme semble prendre le sens d'« homicides dont la ou les victimes est/sont des femmes » et pas d'un meurtre commis par un ou des hommes, motivé par la misogynie. Il arrive également que *femicide* et un autre terme, *gender-related killing*, soient utilisés de manière interchangeable, ou encore que *femicide* soit utilisé en co-occurrence avec le terme *homicide*, comme si un féminicide n'était qu'un simple homicide dont la ou les victimes seraient des femmes, faisant du féminicide l'équivalent féminin de l'homicide, comme le suggèrent les extraits suivants :

- (9) Studies have shown that in some countries between 40 and 70 per cent of female murder victims are killed by an intimate partner. South Africa is among those countries, making it one of the countries with **the highest femicide rate**. A 2009 national study showed that **homicide** was declining, that there was a reduction in **female homicide** but that the reduction was lesser among **intimate partner femicides** while **rape homicides** had proportionately increased. (ONU, 2016b)
- (10) Further improve the collection of comparable data on **gender-related killings of women or femicides** by setting up at the federal level a system charged with collecting data from all jurisdictions; (b) Consider expanding the mandate of homicide panels to **homicide / femicide panels** or establishing or designating other bodies to perform such a role [...]. (ONU, 2018)

Ce procédé de lissage discursif affaiblit donc de manière conséquente des éléments définitionnels centraux dans la définition militante du terme, le rendant à la fois moins sujet à controverse mais aussi, sous un regard féministe, moins efficace. En effet, certaines intellectuelles et militantes féministes défendent l'idée qu'il serait impossible de parvenir à éliminer la violence envers les femmes dans le monde, dont le féminicide est une forme paroxystique, en omettant ou en atténuant le motif misogyne de ces crimes ainsi que la responsabilité des hommes :

Diverses expressions couramment employées pour parler de la violence sont particulièrement dangereuses. À commencer par le terme « violence contre les femmes », utilisé par tout le monde, même par les militantes féministes, les praticien·ne·s et les victimes, alors qu'il ne précise pas qui est l'auteur de ces violences. Elles ne tombent pourtant pas des nues comme des incidents désincarnés. [...] Il faut clairement désigner ces violences comme des crimes, perpétrés par des criminels, aussi familiers soient leurs visages. « Oublier » l'action et la responsabilité des hommes coupables permet de contourner le processus judiciaire, normal pour d'autres crimes, et le rend même inutile. Car un crime sans criminel ne peut être puni. Il reste un des mystères de la vie, inexplicable, et donc insoluble. Ces « oublis » ne sont jamais

innocents et contribuent puissamment à maintenir des rapports de force genrés, ancrés dans la violence (Smyth, 2002 : 86-87).

La pensée féministe place donc ces aspects de misogynie et de responsabilité des hommes au cœur de la définition du féminicide, afin justement de le distinguer des autres formes d'homicides pour lesquels la question des auteurs de ces crimes ne revêt pas la dimension systémique des inégalités de genre qui forment la cause profonde des féminicides. En effaçant ces aspects de son usage du terme *femicide*, l'ONU relègue donc le féminicide au même rang que les homicides en général, ne retenant comme trait distinctif que le genre des victimes. L'emploi de ce terme dans le discours onusien, s'il a permis sa diffusion à grande échelle, en diffuse par conséquent une version sémantiquement altérée par rapport à la définition émanant des militantes féministes.

Il nous resterait donc à évaluer l'impact de cet emploi altéré du terme *femicide* au regard des aspirations féministes, et nous pouvons pour cela nous appuyer sur une perspective sociolinguistique, en envisageant le langage comme une pratique sociale et en prenant en compte la place de l'ONU sur la scène internationale et les relations qu'elle entretient avec ses interlocuteurs. L'ONU peut en effet être vue comme un espace où se construit une idéologie internationale, au travers des débats qui opposent ses différents États membres (Duchêne, 2008 : 20-28). De ce point de vue, l'idéologie diffusée par l'ONU reflète le débat international et intègre par conséquent une vision du féminicide qui correspond à celle que les États appréhendent et défendent ; mais d'un autre côté, l'organisation définit également des standards qui en retour appellent à l'adhésion de ses États membres, et peuvent également guider leurs réformes législatives. Dans un sens, l'emploi du terme *femicide* par l'organisation cristallise donc des oppositions qui surviennent au niveau national en de multiples endroits du monde, et dans l'autre sens, elle propage ces mêmes oppositions à d'autres États qui deviennent alors légitimes à se les réapproprier, notamment lorsqu'elles légifèrent sur la pénalisation du féminicide.[9] Ainsi, en proposant un concept de féminicide dont la dimension militante a été « neutralisée », l'ONU légitime la décision des États de ne pas créer la catégorie de féminicide dans leurs appareils législatifs et judiciaires pour le combattre, alors même qu'elle déclare vouloir protéger les femmes de ce phénomène ; ce qui, d'un point de vue féministe, constitue un impact plutôt négatif de l'utilisation du terme *femicide*.

Conclusion

Les résultats obtenus à partir de notre corpus de communiqués de presse et rapports de l'ONU en anglais sur la violence envers les femmes nous ont permis de constater que le terme *femicide* s'est implanté dans le discours onusien et est devenu, dans les années 2010, et plus précisément dans la deuxième moitié de cette décennie, le terme prédominant pour désigner les actes de violence envers les femmes menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes. Il est probable que le terme ait pu s'imposer ainsi pour diverses raisons, à commencer par l'influence d'intellectuelles, de militantes et de femmes politiques originaires de différents pays impliqués dans les activités de l'ONU ; cette même influence a également mené à l'adoption de lois criminalisant le féminicide dans plusieurs pays du monde comme le Brésil, l'Italie ou encore le Pérou. L'objectif que remplit la diffusion de ce terme, et la raison de son utilisation d'abord par son initiatrice Diana Russell, puis de sa réappropriation par des institutions internationales comme l'ONU, est de lutter contre l'augmentation inquiétante du nombre de meurtres de femmes dans le monde en reconnaissant la dimension politique de ces meurtres, dimension qui se trouve absente des termes usuellement utilisés pour désigner des actes de violence entraînant la mort, comme homicide par exemple. Les intellectuelles et militantes féministes considèrent en effet que la reconnaissance de cette dimension est centrale dans la caractérisation du phénomène de féminicide, de telle sorte qu'employer le terme de *femicide* constituerait le premier pas vers la prise de mesures et l'adaptation des appareils législatifs des États.

Il ne faut cependant pas idéaliser le rôle de ce terme comme instrument de changement social : les instances énonciatives comme l'ONU ont une tendance au lissage discursif, qui se traduit par une « neutralisation » de positions politiques pouvant être considérées comme excessives, comme celle qui consiste à considérer que le féminicide est un crime motivé par la misogynie et commis en grande

majorité par des hommes. Nous déduisons de ces observations un effet paradoxal de l'implantation et de l'utilisation du terme *femicide* dans le discours de l'ONU : alors que sa prédominance contribue à diffuser le terme à l'échelle internationale et à attirer l'attention sur le phénomène du féminicide, la pratique langagière qui lui est associée, qui consiste à le déposséder de deux éléments définitionnels militants féministes, affaiblit de fait sa portée sémantique au fur et à mesure que son emploi se généralise. Dans une perspective sociolinguistique, le lissage que subit le terme donne au discours onusien une dimension idéologique où l'idée du caractère misogyne et systémique du féminicide est absente, ouvrant la possibilité pour les récepteurs de ce discours, c'est-à-dire les États, de rejeter librement ce caractère lorsqu'ils décident de légiférer à ce sujet, tout en s'inscrivant dans la ligne idéologique posée par l'organisation. De ce point de vue, cette dernière irait donc à contresens de la pensée féministe en favorisant, malgré son emploi d'un terme d'origine militant, une idéologie qui impacte négativement le monde aux yeux de ces mêmes militantes.

Bibliographie

- Angermuller, Johannes, *et al.* (eds). *The Discourse Studies Reader: Main currents in theory and analysis*. John Benjamins, 2009.
- Atzeni, Célia. "From 'violence against women' to 'violence against women and girls'. The reconceptualisation of violence against women in United-Nations discourse." *The ESSE Messenger*, vol. 30-2, 2022, p. 28-43.
- Baker, Paul, *et al.* "A useful methodological synergy? Combining critical discourse analysis and corpus linguistics to examine discourses of refugees and asylum seekers in the UK press". *Discourse & Society*, vol. 19, n° 3, 2008, p. 273-306.
- Boutet, Josiane, *et al.* « Sociolinguistique ou sociologie du langage ? » *Critique*, vol. 344, 1976, p. 68-85.
- . « Questions de linguistes sur le discours ». *Langage et Société*, vol. 5, n° 1, 1978, p. 47-50.
- Burgorgue-Larsen, Laurence. « Le basculement de l'Histoire ? Les attaques contre l'universalisme des droits de l'homme ». *Revue des Droits et Libertés Fondamentaux*, n° 6, 2021.
- Busso, Lucia, *et al.* "Narrating Gender Violence A Corpus-Based Study on the Representation of Gender-Based Violence in Italian Media". *Language, Gender and Hate Speech: A Multidisciplinary Approach*, édité par Giuliana Giusti et Gabriele Iannàccaro, Fondazione Università Ca' Foscari, 2020, p. 39-58.
- Cussó, Roser, et Corinne Gobin. « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? » *Mots. Les langages du politique*, vol. 88, 2008, p. 5-11.
- Decaux, Emmanuel. « Les Nations Unies et les Droits de l'homme : 60 ans après... » *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, vol. 7, 2009, p. 33-47.
- Duchêne, Alexandre. *Ideologies across Nations: The Construction of Linguistic Minorities at the United Nations*. Mouton de Gruyter, 2008.
- Dufour, Françoise, et Laurence Rosier. « Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours "à la française" : perte ou profit ? » *Langage et Société*, n° 140, 2012, p. 5-13.
- Fairclough, Norman. "Discourse and Text: Linguistic and Intertextual Analysis within Discourse Analysis". *Discourse & Society*, vol. 3, n° 2, 1992, p. 193-217.
- Falquet, Jules. *Pax neoliberalia. Perspectives féministes sur (la réorganisation de) la violence*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe, 2016.
- Fondimare, Elsa. « La volonté d'une égalité des droits effective et concrète entre les femmes et les hommes ». *La Revue des droits de l'homme*, Actualités Droits-Libertés, 2014.
- Fragoso, Julia Estela Monárrez. "Feminicidio sexual sistémico: impunidad histórica constante en Ciudad Juárez, víctimas y perpetradores." *Estado & comunes, revista de políticas y problemas públicos*, vol. 1, n° 8, 2019.
- Gautier, Arlette. « Les violences de genre : théories, définitions et politiques ». *Autrepart*, n° 85, 2018, p. 3-18.
- Gruber, Vanessa. *Le mot « féminicide » dans la presse et les discours institutionnels en France en 2019 : analyse d'un corpus hétérogène*. PhD thesis, Université de Bologne, 2020.

- Heiden, Serge, *et al.* « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie - conception et développement ». *Proceedings of the 10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data - JADT 2010*, édité par Sergio Bolasco *et al.*, vol. 2, n° 3, Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, 2010, p. 1021-1032. [halshs.archives-ouvertes.fr, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00549779](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00549779).
- Howe, Adrian, et Daniela Alaattinoğlu (eds). *Contesting Femicide: Feminism and the Power of Law Revisited*. Routledge, 2019.
- Källvik, Emma. *A Critical Discourse Analysis of Sexual Violence and Power*. Master's thesis, Linköping University, 2018.
- « Le Brésil reconnaît le féminicide dans son Code pénal ». *La Presse*, 4 mars 2015, <https://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201503/04/01-4849409-le-bresil-reconnait-le-feminicide-dans-son-code-penal.php>, consulté le 10/03/22.
- Machado, Lia Zanotta. « Féminicide : nommer pour exister ». *Brésil(s). Sciences humaines et sociales*, vol. 16, 2019. OpenEdition, <https://doi.org/10.4000/bresils.5576>.
- Mayaffre, Damon. « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité ». *Corpus*, vol. 1, 2002. OpenEdition, <https://doi.org/10.4000/corpus.11>.
- Née, Emilie, *et al.* « Le rapport : opérativité d'un genre hétérogène ». *Mots. Les langages du politique.*, vol. 2, n° 114, 2017, p. 9-24.
- Neumann, Pamela. “‘If It’s Not Femicide, It’s Still Murder’: Contestations Over Femicide in Nicaragua”. *Feminist Criminology*, vol. 17, n° 1, 2022.
- Oger, Claire, et Caroline Ollivier-Yaniv. « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de “lissage” dans la fabrication du discours institutionnel ». *Mots. Les langages du politique*, vol. n° 81, n° 2, 2006, p. 63-77.
- ONU. *Report of the Fourth World Conference on Women, Beijing, 4-15 September 1995*. Rapport A/CONF.177/20/Rev.1, Nations Unies, 1995.
- Partington, Alan, *et al.* “Patterns and Meanings in Discourse. Theory and Practice in Corpus-Assisted Discourse Studies (CADS)”. *Studies in Corpus Linguistics*, vol. 55, John Benjamins Publishing Company, 2013. <https://benjamins.com/catalog/scl.55>.
- Pincemin, Bénédicte. « La textométrie en question ». *Le français moderne*, vol. 88, n° 1, 2020, p. 26-43.
- Phillips, Debby A., et Dayton Henderson. “‘Patient was hit in the face by a fist...’: a discourse analysis of male violence against women.” *The American journal of orthopsychiatry*, vol. 69, n° 1, 1999, p. 116-21. *Semantic Scholar*, <https://doi.org/10.1037/h0080387>.
- Raus, Rachele. *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international*. De Boeck Supérieur, 2013. <https://doi.org/10.3917/dbu.raus.2013.01>.
- . « Les rapports d’initiative au Parlement européen ou comment la traduction influe sur les aspects performatifs d’un genre discursif ». *Mots. Les langages du politique*, vol. 114, 2017, p. 95-115.
- Risdaneva, Risdaneva. “A critical discourse analysis of women’s portrayal in news reporting of sexual violence”. *Studies in English Language and Education*, vol. 5, n° 1, 2018, p. 126-36.
- Russell, Diana. *Origin of Femicide*. 2011, https://www.dianarussell.com/origin_of_femicide.html, consulté le 2 mars 2022.
- Russell, Diana, et Jill Radford (eds). *Femicide. The Politics of Woman Killing*. 1992.
- Sanchez-Moya, Alfonso. “Corpus-driven insights into the discourse of women survivors of Intimate Partner Violence”. *Quaderns de Filologia - Estudis Linguistics*, 2017, p. 217-38.
- . *Exploring Digital Discourses on Intimate Partner Violence: A Socio-Cognitive Approach*. Tesis Doctoral, Universidad Complutense de Madrid, 2018.
- Sarmiento, Camilo B., *et al.* *Latin American Model Protocol for the investigation of gender-related killings of women (femicide/feminicide)*. UN Women, 2015.
- Smyth, Ailbhe. « Résistance féministe à la violence masculine contre les femmes. Quelles perspectives ? » *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, n° 2, 2002, p. 76-92.
- Stubbs, Michael. “Grammar, text, and ideology: computer-assisted methods in the linguistics of representation”. *Applied Linguistics*, vol. 15, n° 2, 1994, p. 201-223.

- . *Words and Phrases: Corpus Studies of Lexical Semantics*. Wiley-Blackwell, 2001.
- Taylor, Rae, et Jana L. Jasinski. "Femicide and the Feminist Perspective". *Homicide Studies*, vol. 15, n° 4, 2011, p. 341-362.
- Van Dijk, T. A. *Racism in the Press*. Arnold, 1986.
- . "Discourse Analysis as Ideology Analysis". *Language and Peace*, édité par Christina Schäffne et Anita L. Wenden, 1995, p. 17-33.
- Wodak, Ruth. "The discourse-historical approach". *Methods of Critical Discourse Analysis*, édité par Ruth Wodak et Michael Meyer, SAGE, 2001, p. 63-94.
- Wodak, Ruth, et Michael Meyer (eds). *Methods of Critical Discourse Studies*, 3^e édition, SAGE, 2015.

Sources des exemples extraits du corpus

- ONU. *In-depth study of all forms of violence against women. Report of the Secretary-General*. Rapport A/61/122/Add.1, 2006.
- ONU. *Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural, including the right to development. Indicators on violence against women and State response*. Rapport A/HRC/7/6, 2008.
- ONU. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences*. Rapport A/HRC/20/16, 2012a.
- ONU. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences. Addendum: Summary report on the expert group meeting on gender-motivated killings of women*. Rapport A/HRC/20/16/Add.4, 2012b.
- ONU. *Action against gender-related killings of women and girls. Report of the Secretary-General*. Rapport A/70/93, 2015.
- ONU. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences*. Rapport A/HRC/32/42, 2016a.
- ONU. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences on her mission to South Africa*. Rapport A/HRC/32/42/Add.2, 2016b.
- ONU. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences on her mission to South Africa: comments by the State*. Rapport A/HRC/32/42/Add.5, 2017.
- ONU. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences on her mission to Australia*. Rapport A/HRC/38/47/Add.1, 2018.
- ONU. *Violence against women, its causes and consequences. Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences*. Rapport A/HRC/41/42, 2019.

Notes

- [1] C'est ce que Mayaffre nomme les « corpus réflexifs » (Mayaffre, 2002).
- [2] On pourra trouver une liste de ces typologies dans la section annexe de (Atzeni, 2022).
- [3] L'idée d'un caractère systémique des violences envers les femmes a fait l'objet de nombreux débats depuis son introduction dans les premières études féministes des années 1970 et 1980, mais, en dépit de ses origines militantes, est aujourd'hui largement admise, que ce soit dans le cadre politique international comme par exemple dans la déclaration de l'ONU suite à la Conférence de Pékin, paragraphe 118 (ONU, 1995 : 49), ou dans le cadre universitaire où des travaux récents continuent de démontrer ce caractère systémique (Fondimare, 2014 ; Falquet, 2016 ; Gautier, 2018 ; Frago, 2019).
- [4] On pourra trouver une liste d'ouvrages académiques sur la notion de féminicide dans l'article "Femicide" de la base de données bibliographiques *Oxford Bibliographies*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.oxfordbibliographies.com/view/document/obo-9780195396607/obo-9780195396607-0270.xml>, consultée le 2 mars 2022.
- [5] La citation provient de l'article « Le Brésil reconnaît le féminicide dans son Code pénal » publié le 4 mars 2015 dans le journal canadien *La Presse*.

- [6] L'ONU peut en effet se retrouver fragilisée lors de crises diplomatiques où des États critiquent certains de ses organes, voire décident de les quitter. Ce fut par exemple le cas lorsque la Libye a accédé à la présidence de la Commission des Droits de l'Homme en 2003 malgré ses manquements au respect de ces droits sur son territoire : les critiques et actions des autres États membres ont abouti à la dissolution de la Commission en 2006 (Decaux, 2009 ; Burgorgue-Larsen, 2021).
- [7] La définition donnée ici est consultable à l'adresse suivante : <https://unterm.un.org/unterm/display/record/unog/na?OriginalId=99390>, consultée le 2 mars 2022.
- [8] Comme Diana Russell le soulignait elle-même dans un discours prononcé le 26 novembre 2012 à l'ONU, les réactions d'opposition, provenant selon elle d'hommes, ne manquent pas lorsqu'il s'agit de défendre l'idée que le féminicide est un acte à motif misogyne, commis le plus fréquemment par des hommes et relevant d'une violence systémique à l'encontre des femmes. Il a également été relevé que cet aspect misogyne et systémique du féminicide suscite de nombreuses critiques, y compris dans les milieux juridiques et universitaires (Taylor & Jasinski, 2011 ; Howe & Alaattinoğlu, 2019 ; Neumann, 2022).
- [9] La pénalisation du féminicide est en effet une question très débattue à travers le monde, et il existe des précédents d'États qui sont revenus sur leurs décisions à ce sujet : c'est notamment le cas du Nicaragua où, sous la pression des autorités religieuses et de certains acteurs du milieu juridique, la loi 779 pénalisant le féminicide s'est retrouvée affaiblie dans les années qui ont suivi son instauration par une série d'amendements qui y ont entre autres réduit la portée de la définition du féminicide (Neumann, 2022).